

ROYAUME DE BELGIQUE

- - - - -

AVIS 30.560/2
DE LA SECTION DE LEGISLATION DU CONSEIL D'ETAT

- - - - -

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, deuxième chambre, saisi par le Ministre de la Jeunesse et de la Famille, de la Protection des Monuments, de la Santé et des Affaires sociales de la Communauté germanophone, le 3 août 2000, d'une demande d'avis, dans un délai ne dépassant pas un mois, sur un avant-projet de décret "portant assentiment à l'accord de coopération concernant le mode de répartition des frais des receveurs régionaux et le mode de prélèvement de la contribution dans ces frais par les administrations, conclu à Bruxelles le 9 décembre 1997 entre l'Etat, la Communauté flamande, la Région wallonne et la Communauté germanophone", a donné le 25 octobre 2000 l'avis suivant :

Observations de légistique

Il est de coutume, lorsqu'un ministre dispose de compétences diverses, de n'indiquer que celle en vertu de laquelle il agit en l'espèce (1).

En l'occurrence, le ministre de la Jeunesse et de la Famille, de la Protection des Monuments, de la Santé et des Affaires sociales n'agit ici qu'en cette dernière qualité.

Il y aurait, dès lors, lieu de remplacer, chaque fois qu'ils apparaissent dans le texte en projet, les mots "Ministre de la Jeunesse et de la Famille, de la Protection des Monuments, de la Santé et des Affaires sociales" par les mots "Ministre des Affaires sociales".

De même, à la signature, il n'y a pas lieu d'indiquer les attributions du Ministre-Président, celui-ci n'agissant en l'espèce qu'en cette seule qualité. Les mots ", Ministre de l'Emploi, de la Politique des Handicapés, des Médias et des Sports" seront donc supprimés.

(1) Conseil d'Etat, Légistique formelle, Recommandations et formules, n° 7.4.3, p. 35

La chambre était composée de

Messieurs	J.-J. STRYCKMANS,	premier président,
	Y. KREINS,	conseillers d'Etat,
	P. QUERTAINMONT,	
	F. DELPEREE,	assesseurs de la
	J.-M. FAVRESSE,	section de législation,
Madame	J. GIELISSEN,	greffier assumé.

Le rapport a été présenté par Mme W. VOGEL, auditeur. La note du Bureau de coordination a été rédigée et exposée par M. L. JANS, référendaire adjoint.

LE GREFFIER,

LE PREMIER PRESIDENT,

J. GIELISSEN

J.-J. STRYCKMANS